

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 octobre 2014

PLFSS POUR 2015 - (N° 2252)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 847

présenté par
M. Bapt

ARTICLE 7

Rédiger ainsi l'alinéa 8 :

« 5° La division et l'intitulé de la section 2 du chapitre I^{er} du titre III du livre I^{er} sont supprimés et la section 1 du même chapitre est complétée par les articles L. 131-2 et L. 131-3. L'article L. 131-2 est ainsi modifié : ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.